



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DGF

Question écrite n° 27579

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les communes réalisant un effort de préservation des terres agricoles. Dans le développement d'une commune, notamment rurale, plusieurs aspects sont à prendre en compte et notamment la qualité de vie des habitants et des nouveaux arrivants. Cette qualité de vie peut être menacée par la transformation de terres agricoles en terrains à destination industrielle et urbaine. Par ailleurs, l'entretien de certains espaces, antérieurement effectué par les exploitants agricoles, pourrait être une charge supplémentaire pour la commune. Par exemple, dans certaines communes de montagne, également stations de sports d'hiver, les agents communaux entretiennent le domaine skiable et la commune participe financièrement au pâturage des troupeaux en alpage. Il lui demande si une réflexion ne pourrait pas être engagée afin de bonifier la dotation globale de fonctionnement des communes qui préservent des exploitations agricoles viables sur leur territoire et qui, par là même, maintiennent l'entretien des espaces et préservent l'environnement.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'effort des communes en faveur de la préservation des terres agricoles. La sauvegarde des exploitations constitue un enjeu important pour les zones rurales, qu'elles soient périurbaines ou isolées. Cette préoccupation se traduit à travers la loi d'orientation agricole (LOA) et la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT). La loi d'orientation agricole constitue la base d'une réorientation des aides agricoles en faveur d'une agriculture multifonctionnelle ; quant à la LOADDT, elle crée notamment un schéma de services des espaces naturels et ruraux (SENR) dans lequel l'accent sera mis, par grandes catégories de territoire, sur contribution de l'agriculture à un certain nombre de services répondant à la demande sociale : biodiversité, préservation des ressources naturelles... Ce travail devrait se poursuivre par une réflexion sur les outils favorisant la fourniture de ces services. Toutefois, la suggestion tendant à bonifier la dotation globale de fonctionnement des communes qui soutiennent cette agriculture n'a pas été envisagée à ce stade.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27579

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1805

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4826